

Commune DIEME



Mairie
10 Route de Pepy
69170 Dième

Du 5 Mars 2021 à 20h00.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le Cinq Mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DIEME étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Hubert ROCHE.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10
- absents : 1

Etaient présents :

SARCIRON Véronique, FLEURY Amélie, LACROIX Serge, POIZAT Nathalie, PLANUS Jérôme, CHERMETTE Maurice, BARTHELEMY Sébastien, SIVELLE Vincent, SONTOT Marc.

Etaient absents ou excusés :

Martine BERNARD,

Un scrutin a eu lieu, Mme SARCIRON Véronique a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

1- VOTE CA 2020 :

Le maire présente au conseil municipal le Compte Administratif 2020 en Fonctionnement dépenses et Recettes et en Investissement dépenses et recettes de la commune. Avec l'excédent du budget fonctionnement antérieur de 103 060.66 €, des recettes du budget Fonctionnement 2020 qui s'élève à 127 982.84€ et Les dépenses fonctionnement dépenses 2020 sont de 115815.41€.

Il présente donc un solde Excédent de fonctionnement de 115 228.09 €.

Avec l'excédent du budget investissement antérieur de 58 530.05 €, des recettes du budget investissement 2020 qui s'élève à 148 619.86 € et Les dépenses d'investissement sont de 15 350.00 €.

Il présente donc un solde Excédent d'investissement de 191 799.91€.

Le Maire étant sorti de la salle,
-Après étude du CA les membres du conseil,
Vote à l'unanimité le CA 2020.

2- VOTE DU BUDGET 2021 :

Le conseil municipal reprend l'étude déjà effectué lors du dernier conseil.
Les chapitres sont alors réajustés suivant les études.

**La balance s'équilibre à 188 828.09 € entre recettes et dépenses de fonctionnement,
et à 241 799.91 € entre dépenses et recettes d'investissement.**

3-CONVENTION ADS (droit du sol) :

- Mr le maire expose au conseil municipal le rapport de synthèse de la nouvelle convention du service ADS. Il en ressort qu'il n'y aura pas d'augmentation des tarifs.
- Le conseil décide
- D'autoriser Madame Monsieur Le Maire à signer ladite nouvelle convention avec le service ADS ainsi que tout document si afférent.

3- RENOVIATION DU PORTAIL DU CIMETIERE.

Mr le maire expose au conseil municipal, un devis de la société FARGE de Saint Vérand pour un montant de 1056€ afin de rénover le portail du cimetière pour que celui-ci ferme correctement et à clé si besoin. Le décapage et la peinture devrait être effectué par Mr Chermette Maurice. Cependant, il a été décidé par le conseil municipal de demander un nouveau devis à la société Farge pour qu'il effectue un décapage de l'ancienne peinture par sablage afin d'améliorer la tenue de la nouvelle peinture.

4- MISE EN PLACE D'UN GRILLAGE CÔTÉ DE LA SALLE DES FÊTES

Mr le maire expose au conseil municipal que Mme DANDELOT, nouvelle propriétaire de la maison à côté de la salle des fêtes, est venue demander à la mairie la mise en place d'un grillage avec brise vue afin de limiter l'envoie de ballon dans son terrain et les regards des personnes de la salle des fêtes. Elle voulait cependant ne pas en faire mettre du côté de sa haie. Il a été décidé par le conseil que ce sera toute la longueur car ce n'est pas possible de fermer l'accès correctement sinon. Un devis est en cours de réalisation.

5- AVANCEMENT SUR LE PROJET DE CENTRE AERE

Mr le maire expose au conseil municipal, le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée entre les maires et adjoint (e)s des 4 communes voisines (Valsonne, Saint Clément sur Valsonne, Saint Appolinaire et Dième) et la directrice du centre aéré Inter-gones de Cublize accompagné de la présidente de l'association gérant le centre. Mme Humbert, directrice, a présenté les démarches à suivre pour mettre en place le centre (démarches administratives, budget...). Elle a aussi abordé le coût à charge de chaque commune, au prorata du nombre d'habitants. Pour Dième, le coût serait approximativement de 4 600 €. Mais celui-ci sera affiné lors du lancement effectif du projet. Valsonne et Saint Clément voudrait la mise en place du centre pour juillet. Une deuxième réunion entre maire est prévue prochainement afin de régler tous les points logistiques et lancer les démarches.

6- POINT SUR LE PROJET D'EOLIENNES

Mr le maire expose au conseil municipal, la réunion tenue un mercredi matin avec Mr Mary travaillant pour EDF Energie et de son insistance pour avoir l'avis du conseil sur la suite de ce projet. Après un tour de table sur les ressentis de chaque conseiller, il en a découlé que 2 conseillers voulaient encore plus de renseignement et 9 voulaient l'abandon de ce projet. Il a donc été décidé que Mr le maire fera part à Mr Mary de cette décision mais demandera aussi aux autres maires concernés, leur décision.

7- DECLASSEMENT DE CHEMIN

La démarche du déclassement en cours se poursuit. Il a juste été confirmé que les personnes qui bénéficieront de ce déclassement, paieront une partie des frais engagés par la commune comme il avait été stipulé lors du conseil précédent.

L'ordre du jour étant clos, la séance fut levée à 22h30.